



Substitution co-emprunteur

Par **MILLA Patrick**, le **10/06/2018 à 19:49**

Bonjour,

Il y a 2 ans ma fille à contracté un prêt avec son ami à hauteur de 40 % pour elle et 60 % pour lui pour la construction d'une maison. Un an après ils se sont séparés. Aujourd'hui son ex vit en couple avec une femme dans la maison qu'ils avaient construite.

Ma fille souhaite rapidement sortir de cette situation et donc se désolidariser du prêt. Son ex lui à proposé que sa nouvelle compagne rachète sa part de prêt.

Est ce que cela est possible et si oui, quand est il des frais bancaires et frais de notaire.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **10/06/2018 à 21:48**

Bonsoir,

Voir avec votre notaire pour le compromis de vente.

Financièrement, elle devra emprunter et vous devrez rembourser votre crédit..OU le nouveau couple devra contracter un nouveau crédit pour rembourser le précédent.

Par **youris**, le **11/06/2018 à 10:01**

bonjour,

pour se désolidariser du remboursement du crédit, votre fille doit obtenir l'accord de l'organisme de crédit, accord qu'il n'est pas obligé de donner.

mais en matière immobilière, la modification du financement ne modifie pas la propriété du bien, il faut que votre fille donne ou vende sa part.

salutations

Par **MILLA Patrick**, le **11/06/2018 à 16:39**

Bonjour et merci pour ces infos

Salutations